



## Communiqué de presse

À Clermont-Ferrand, le 8 novembre 2019

**Clermont Auvergne Métropole s'engage avec l'association Noé à réduire sa pollution lumineuse en signant officiellement ce 12 novembre 2019 la Charte de l'éclairage durable avec l'association, témoignant ainsi de sa volonté d'ancrer sa transition énergétique et écologique.**

Clermont Auvergne Métropole est la première métropole de France à adopter la Charte de l'Éclairage Durable de l'association Noé. En s'inscrivant dans cette démarche, elle s'engage aux côtés de Noé à réduire sa pollution lumineuse, favorisant ainsi la préservation de la biodiversité de son territoire.

### **Clermont Auvergne Métropole, une métropole en transition**

En 2016, Noé et la Métropole signent un premier partenariat afin de définir ensemble la stratégie locale de prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et les activités du territoire.

Ce partenariat s'articule autour de trois sujets phares :

- l'intégration de la nature en ville (végétalisation des rues, gestion écologique des espaces verts, incitation des particuliers à accueillir la biodiversité chez eux...)
- la sensibilisation du grand public
- la protection de la biodiversité nocturne

### **Des actions en faveur de la biodiversité nocturne**

Clermont Auvergne Métropole est particulièrement attentive aux mesures à déployer pour protéger la biodiversité nocturne. En effet, 28 % des espèces de vertébrés (mammifères, oiseaux...) et 65 % des invertébrés (insectes, escargots...) vivent partiellement ou exclusivement la nuit (Hölker et al. 2010).

La réduction de la pollution lumineuse est donc un enjeu crucial pour les villes et pourtant elle ne cesse de croître. On estime qu'elle augmente de 6 % par an dans le monde et de 10 % en Europe.

Dans ce contexte, Noé a proposé à Clermont Auvergne Métropole d'adhérer à sa Charte de l'Éclairage Durable, une charte de 10 engagements qui permet de repenser son schéma d'éclairage et d'adapter son matériel et ses pratiques afin de réduire l'impact sur l'environnement nocturne.

## Clermont–Ferrand innovante avec son système d'éclairage

Le travail en faveur d'un éclairage plus respectueux de l'environnement nocturne a déjà été entrepris depuis 2013. En effet, la ville de Clermont-Ferrand pratique l'abaissement de puissance de 50 % et jusqu'à 70 % des 17 700 points lumineux en cœur de nuit. Outre la puissance, l'intensité lumineuse a également baissé de 50 % sans provoquer de gêne, l'œil s'habituant à la lumière naturellement. Répondant à la législation, la Ville pratique l'extinction des luminaires à partir de minuit dans les parcs, sur les monuments et bâtiments publics.

Ces pratiques vertueuses ont été mises en place en même temps que l'installation d'un système innovant de télégestion de l'éclairage public : chaque point lumineux répond aux commandes des 220 armoires électriques et permet l'ajustement ou la réparation au cas par cas.

## Une expérimentation de voie intelligente dans le quartier des Vergnes

En corrélation avec les réflexions menées sur les Smart-Cities, la rue Victorien-Sardou est équipée de candélabres avec détecteurs de présence, le long de la maille piétonne et de la piste cyclable. Les lumières s'allument au passage d'un piéton ou d'un cycliste et s'éteignent automatiquement derrière lui.

## Vers le déploiement de l'extinction nocturne dans les communes

Dans les 21 communes de la métropole, 11 d'entre elles pratiquent l'extinction de leur éclairage public la nuit.

Pour aller plus loin, une mobilisation et une réflexion commune sera menée avec tous les acteurs du territoire : la société civile, les acteurs économiques, les services compétents et les équipes municipales des communes.

D'autre part, Clermont Auvergne Métropole construit actuellement son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) et intègre, dans ce cadre, parmi ses principaux objectifs, la prise en compte des exigences en matière de développement durable dont la lutte contre la pollution lumineuse.

Signature de Charte sur l'éclairage public durable  
Mardi 12 novembre, 11h30

[www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu)  
[www.noe.org](http://www.noe.org)

### CONTACTS PRESSE

#### Direction de la communication

Tél. 04 73 98 35 11  
[communication@clermontmetropole.eu](mailto:communication@clermontmetropole.eu)

#### Perrine Dijoux

Tél. 06 82 79 10 23  
[pdijoux@clermontmetropole.eu](mailto:pdijoux@clermontmetropole.eu)

#### Marion Mauuarin

Tél. 06 70 45 02 84  
[mmauuarin@noe.org](mailto:mmauuarin@noe.org)